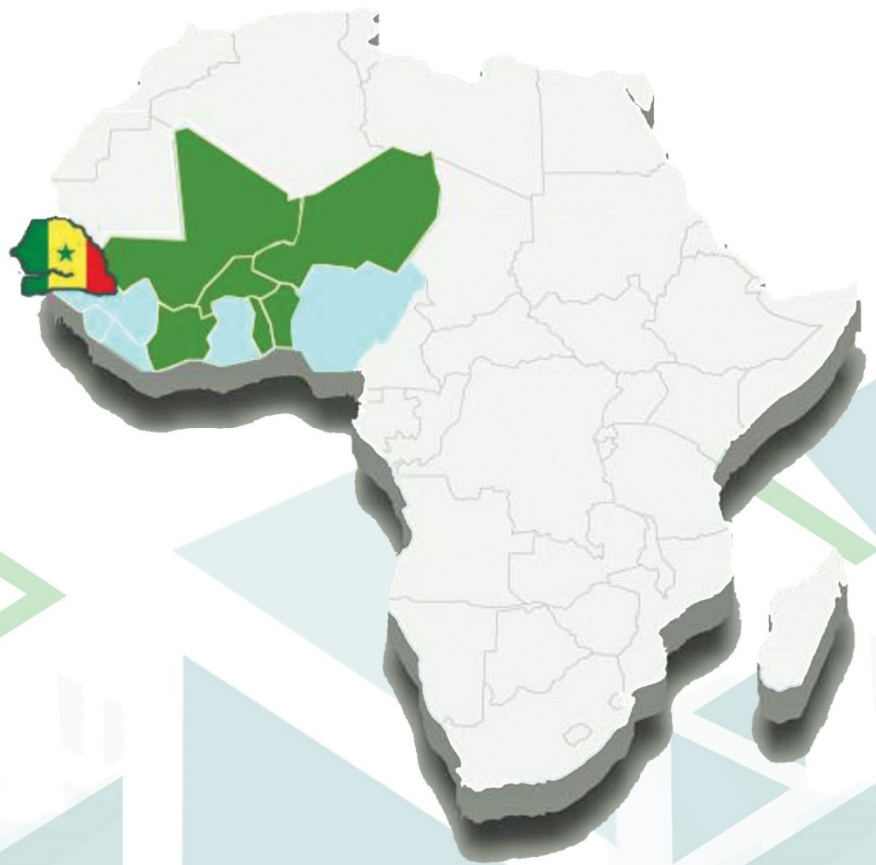




Bulletin d'informations sur l'intégration régionale

Avril 2026
Numéro : 17

58^{ème} Session de la Commission économique pour l'Afrique
Page : 7



Réunion du conseil de convergence de la CEDEAO : entre résilience économique et état de mise en œuvre de la feuille de route
Page : 9

1^{ère} session ordinaire du Conseil des ministres de l'UEMOA au titre de l'année 2026
Page : 14



Forum d'affaires et de promotion des investissements sur les corridors stratégiques de l'Afrique de l'Ouest

Page : 17

Bulletin d'information sur l'intégration régionale

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

ÉDITO.....	P.4
ÉVÈNEMENTS PHARES.....	P.5

ORIENTATIONS :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la
Planification et des Politiques économiques (DGPPE)
M. Djibril DIONE, Coordonnateur de la DGPPE
M. Souleymane LOUM THIAM, Coordonnateur de la CSI

ÉQUIPE DE REDACTION :

Dr. Aliou NIANG FALL
M. Mor DIOP
Mme Soda NDIAYE DIATTA
M. Ousmane SAMBE
M. Ousmane FAYE
M. Karamo DIAMANKA

COMITE DE LECTURE :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG
M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG
M. Alassane Diallo, Directeur de la DPEE

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Édition :

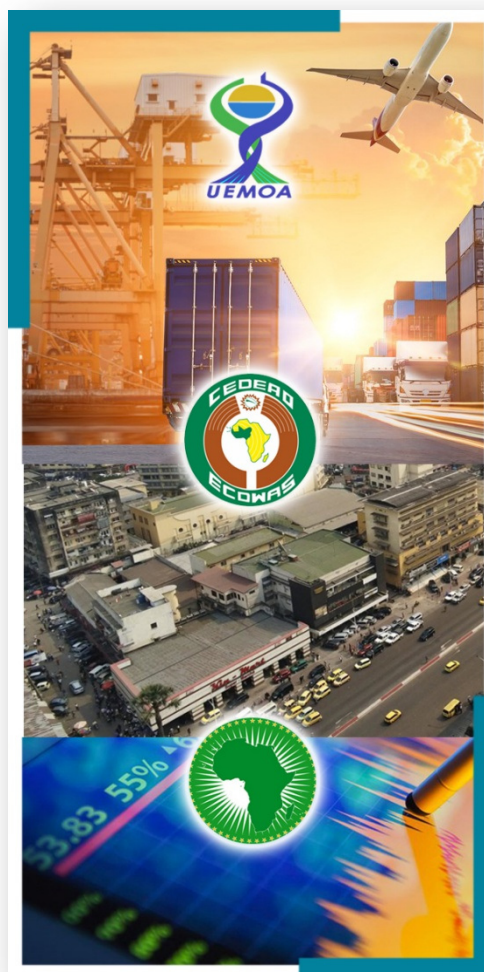
Imprimerie BRISTOL

Contacts :

Adresse : 64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige
Téléphone : (+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration



NOS PARTENAIRES



L'année 2026 s'ouvre sous le signe d'une maturité économique et institutionnelle affirmée pour nos instances régionales, mais également face à des exigences de transformation. Ce premier numéro de l'année intervient dans un contexte mondial et continental mouvant, où la résilience de nos économies est mise à rude épreuve par des chocs géopolitiques, climatiques et financiers persistants. Néanmoins, les espaces communautaires de l'Afrique de l'Ouest et du continent démontrent une volonté inébranlable de faire de l'intégration le moteur de notre souveraineté et de notre prospérité partagée.

Sur le plan macroéconomique, la dynamique est porteuse d'espoir. Au sein de la CEDEAO, la croissance s'accélère pour atteindre 4,7 %, soutenue par une consolidation budgétaire progressive et un recul notable des pressions inflationnistes. De son côté, l'UEMOA affiche une croissance encore plus robuste de 6,7 % pour l'année écoulée, portée par le dynamisme des secteurs extractifs et agricoles, de même qu'une stabilisation remarquable de l'inflation à un taux nul.

Cependant, ces avancées macroéconomiques ne sauraient masquer nos **vulnérabilités structurelles profondes, tout particulièrement en matière de gestion de la dette publique et du risque de liquidité** qui l'accompagne. L'appel lancé à Lomé insiste de ce fait sur l'impérative diversification de nos sources de financement, notamment par le biais d'obligations vertes et de partenariats public-privé.

Parallèlement, la souveraineté de notre continent se joue sur la préservation et l'optimisation de deux ressources vitales : l'énergie et l'eau. Le 39^{ème} Sommet de l'Union Africaine a opportunément rappelé que la sécurité hydrique et l'accès à un assainissement sûr sont des piliers incontournables de l'Agenda 2063. De même, face à la crise internationale des engrais et à l'insécurité alimentaire accrue

qui menace plus de 40 millions de nos concitoyens, la réponse ne pourra être qu'endogène. Elle nécessite l'accélération de la politique agricole commune (ECOWAP), le déploiement de la Politique Régionale de Santé Communautaire et l'intensification de l'interconnexion électrique portée par le *West African Power Pool* (WAPP)

Pour transformer ces multiples défis en opportunités concrètes, **l'Afrique doit impérativement saisir les leviers du futur.** Comme l'ont souligné les ministres lors de la 58^{ème} session de la Commission Économique pour l'Afrique à Tanger, notre croissance doit désormais s'appuyer sur l'innovation, les technologies de pointe et une exploitation stratégique des données. C'est en modernisant nos infrastructures numériques, en les traitant avec la même priorité que nos réseaux d'eau et d'électricité, que nous donnerons sa pleine mesure à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Enfin, l'intégration est un processus vivant exigeant pragmatisme et dialogue continu. Face aux mutations géopolitiques internes qui secouent notre sous-région, telles que le retrait des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), la CEDEAO démontre sa volonté de préserver les acquis communautaires ainsi que l'intérêt des populations à travers des négociations encadrées, favorisant la stabilité et la coopération transfrontalière.

Bonne lecture !

Trente-neuvième (39^e) session ordinaire de l'Assemblée de l'Union : focus sur la gestion de l'Eau



Les dirigeants de l'Union africaine (UA) se sont réunis les 14 et 15 février 2026 à Addis-Abeba, en Éthiopie, dans le cadre du 39^{ème} sommet de l'UA, placé sous le thème central : ***l'approvisionnement durable en eau et la mise en place de systèmes d'assainissement sûrs pour réaliser l'Agenda 2063***. Cette priorité a été réitérée en mars 2026 lors de la Journée mondiale de l'Eau, actant le lancement de la "vision et de la politique de l'eau en Afrique à l'horizon 2063", qui perçoit la gestion hydrique comme un levier pour la santé, la sécurité alimentaire et l'adaptation climatique.

Au-delà de la thématique centrale sur la gestion de l'eau, les chefs d'État ont abordé d'autres sujets relatifs à la (i) paix et la sécurité, (ii) aux réformes institutionnelles et (iii) à la gouvernance mondiale du G20.

Face à la persistance des conflits, du terrorisme, de l'extrémisme violent et des crises humanitaires, l'Assemblée a renouvelé son engagement pour une tolérance zéro envers les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Concernant la réforme institutionnelle, les dirigeants ont réaffirmé leur volonté de bâtir une Union efficace et financièrement viable, adoptant des rapports stratégiques sur le CDC Afrique, le MAEP, l'AUDA-NEPAD, ou encore la ZLECAf.

Au niveau du G20, l'importance d'une position africaine commune a été soulignée afin de faire avancer les priorités continentales relatives au financement du développement, à la restructuration de la dette, au climat et au numérique.

L'Assemblée a également souligné l'importance de l'Agenda 2063 en tant que cadre stratégique du continent pour une croissance inclusive et un développement durable. Elle a de même salué les avancées du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de la ZLECAf, appelant à dynamiser le commerce intra-africain et la transformation des systèmes alimentaires.

Commémoration de la Journée mondiale de l'Eau



Célébrée le 23 mars 2026 par la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, cette journée a réaffirmé l'eau comme une priorité de développement majeur pour le développement de l'Afrique. L'événement a permis de lancer officiellement la "vision et politique de l'eau en Afrique à l'horizon 2063", qui perçoit la gestion hydrique comme un levier stratégique pour la santé, l'économie, la sécurité alimentaire et l'adaptation climatique.

Portée par les chefs d'État et de gouvernement, cette vision définit un cadre commun visant à garantir la disponibilité durable de l'eau, à assurer l'accès universel à des services d'assainissement sûrs, à mobiliser des

investissements résilients face au climat, à renforcer la gouvernance et la redevabilité, tout en promouvant la coopération transfrontalière sur les ressources hydriques.

Cette vision vise à garantir une eau durable, un assainissement sûr, des investissements climato-résilients et la promotion de la coopération transfrontalière. Les résultats attendus intègrent une sensibilisation accrue aux questions d'assainissement et de genre, la promotion du leadership féminin, et la dynamisation de partenariats financiers. Des initiatives complémentaires telles que l'économie bleue et la Grande Muraille Verte y ont également été valorisées.

58^{ème} Session de la Commission économique pour l'Afrique



Les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique se sont réunis à l'occasion de la 58^{ème} session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue du 28 mars au 3 avril 2026, à Tanger au Maroc. À travers un dialogue de haut niveau, les questions abordées par les ministres se sont centrées autour du thème : « **La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique** ».

La rencontre était l'occasion de tenir une session de haut niveau entre les gouvernements et les institutions financières multilatérales africaines et des partenaires au développement sur le thème « Financer l'innovation : le rôle des institutions financières multilatérales africaines dans l'accélération de la transformation technologique et économique de l'Afrique ».

I. EXPLOITER LES DONNÉES ET LES TECHNOLOGIES DE POINTE AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

La croissance économique de l'Afrique a moins bénéficié des effets de l'innovation ces dernières décennies, avec une moyenne de 3,5% sur la période 2000-2023. Cette situation s'explique par une portée limitée des progrès réalisés en matière de transformation améliorant la productivité. De plus, cette croissance a été presque entièrement tirée par l'accumulation du capital et de la main-d'œuvre, au détriment de la productivité totale de ces derniers. Or, il convient de souligner que c'est la productivité totale des facteurs qui rend

compte de l'efficacité, des progrès technologiques, de la qualité des institutions et d'intrants non mesurés. Cela montre en réalité que le développement des facteurs de production ne s'est pas accompagné d'améliorations de la productivité dans le continent.

Les niveaux très faibles de croissance de la productivité et de l'industrialisation observés dans la majorité des pays africains révèlent un potentiel de croissance considérable qu'il reste à exploiter. A cet effet, les ministres ont débattu de la nécessité de mettre à profit les technologies de pointe et l'innovation en vue de valoriser le potentiel de croissance de l'Afrique et renforcer la compétitivité des économies africaines grâce à l'accroissement de la productivité et à la diversification. Les technologies de pointe peuvent servir à accélérer la transformation structurelle, en facilitant la réaffectation indispensable des ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité.

Les discussions ont également porté sur l'importance des technologies de l'innovation sur la ZLECAF. Il en ressort que grâce aux systèmes numériques interopérables, des règles harmonisées en matière de commerce numérique et des cadres fiables de gouvernance des données. Ainsi, la ZLECAF fournit l'échelle, la compétitivité et l'intégration des marchés nécessaires pour permettre à l'Afrique de tirer parti de la puissance des données et des technologies de pointe pour stimuler sa croissance.

Par ailleurs, la session a donné l'opportunité aux ministres d'exposer les secteurs suivants devant offrir au continent la possibilité de tirer parti des données et des technologies de pointe :

- **Le secteur de l'énergie et des minéraux**
- **Le secteur de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire**
- **Le secteur de la main-d'œuvre, de l'emploi et de l'inclusion sociale**
- **L'intégration régionale et connectivité**

A l'issue de la session, les mesures suivantes sont proposées :

- Placer les infrastructures numériques (par exemple, le haut débit et les centres de données) au même niveau que les services publics traditionnels, tels que l'eau et l'énergie, dans leur planification nationale afin de donner la priorité aux investissements publics et aux subventions ;
- Exiger l'inclusion de garanties d'achat d'électricité d'origine renouvelable dans les principaux accords d'achat d'électricité conclus pour les centres de données ;
- Adopter et faire appliquer des lois complètes sur la protection des données ;
- Élaborer des stratégies nationales de cybersécurité.

Cependant, la réduction des risques associés aux investissements dans les technologies de pointe nécessite le développement des mécanismes de financement novateurs. À ce titre, les institutions financières multilatérales africaines ont un rôle déterminant à jouer.

II. RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES MULTILATÉRALES AFRICAINES DANS L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION TECHNOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

En marge de la 58^{ème} session de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, une session de haut niveau a été tenue par les

institutions financières multilatérales africaines, les décideurs politiques, les partenaires au développement et les dirigeants du secteur privé. L'objectif était d'amener les participants à réfléchir sur des approches de financement plus coordonnées, innovantes et mieux structurées afin de soutenir la transformation numérique et technologique de l'Afrique, dans un contexte où l'accès à un financement abordable et à long terme demeure un obstacle majeur.

Les participants ont insisté sur la nécessité de combler le fossé entre la disponibilité des capitaux et les investissements effectifs dans les secteurs axés sur l'innovation. Par ailleurs, le renforcement de la préparation des projets, l'amélioration du développement des filières et l'approfondissement de la coordination interinstitutionnelle ont été identifiés comme des priorités essentielles pour débloquer des financements à grande échelle.

Les réflexions ont également abouti à la nécessité d'adapter les approches de financement par le biais de structures mixtes et de partage des risques. Il s'agit de combiner garanties, conseil et mobilisation de capitaux dans le but de mieux correspondre aux profils risque-rendement des secteurs axés sur la technologie et l'innovation.

La session s'est conclue par un appel pressant à dépasser les approches de financement traditionnelles au profit de solutions plus coordonnées et pragmatiques, capables de :

- Réduire les coûts de financement pour les secteurs du numérique et de l'innovation ;
- Développer les mécanismes de partage des risques et de cofinancement ;
- Renforcer la préparation des projets et le développement des portefeuilles de projets ;
- Mobiliser des capitaux à long terme à grande échelle ;
- Renforcer la collaboration entre les institutions et les partenaires africains.

Réunion du conseil de convergence de la CEDEAO : entre résilience économique et état de mise en œuvre de la feuille de route



Le Conseil de Convergence de la CEDEAO a tenu sa 13^{ème} réunion ordinaire en février 2026 à Monrovia (Libéria). Les discussions se sont articulées autour de grands axes, notamment le rapport de convergence macroéconomique pour le premier semestre 2025 et l'état d'avancement de la feuille de route pour le lancement de l'Eco en 2027.

Les participants ont noté la résilience de la région dans un environnement mondial difficile (ralentissement économique, tensions géopolitiques, perturbation des chaînes d'approvisionnement, resserrement financier et dérèglements climatiques). Cependant, les défis internes tels que l'inflation persistante dans certains pays, les pressions budgétaires, la vulnérabilité liée à l'endettement continuent de peser sur l'agenda de convergence régionale.

S'agissant de la situation macroéconomique, la croissance régionale est estimée à 4,7 % en 2025, en légère accélération par rapport aux 4,4 % enregistrés en 2024. Elle est principalement tirée par le secteur tertiaire (52,2 % du PIB régional), suivi des secteurs primaire (24,4 %) et secondaire (23,4 %). L'inflation a connu un recul notable de 8 points de pourcentage sur la période, s'établissant à 16,5 % en 2025 contre 24,5 % en 2024. La baisse des pressions sur le prix s'explique par une meilleure coordination des politiques monétaires et budgétaires, une offre intérieure alimentaire renforcée, une relative stabilité des monnaies et la mise en œuvre de mesures

ciblées. Au niveau national, huit Etats membres (8) ont enregistré un recul de leur inflation en 2025, et seulement deux maintiennent encore un niveau à deux chiffres.

Sur les finances publiques, la consolidation budgétaire se confirme. En effet, le déficit budgétaire régional global (dons inclus, en base engagements) devrait se situer à 3,1 % du PIB en 2025, contre 4,8 % en 2024. Une amélioration due à la fois à un renforcement de la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales, et à une meilleure discipline dans la gestion des dépenses. La trajectoire de la dette publique s'inscrit également à la baisse. Le ratio dette/PIB devrait se situer à 42,3 % en 2025, contre 48,1 % en 2024 en lien avec une croissance plus importante du PIB que la hausse des montants nominaux.

Concernant le secteur des échanges extérieurs, la position extérieure de la région s'est maintenue à un niveau satisfaisant en 2025. L'excédent du compte courant de 3,5 % du PIB est expliqué par la progression plus importante des exportations (17,51%) que celle des importations (6,94 %). Cependant, ce taux est légèrement inférieur aux 3,7 % enregistrés en 2024, notamment en raison d'une réduction des excédents commerciaux du Nigeria et du Ghana dans un contexte de baisse des prix mondiaux des matières premières.

Concernant l'état de la convergence en 2025, quatre États membres (le Bénin, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire et le Togo) devraient satisfaire

l'ensemble des quatre critères primaires de convergence (inflation, déficit budgétaire, financement par les banques centrales et réserves extérieures), contre seulement deux en 2024. De plus, neuf (9) États membres rempliraient au moins trois de ces critères.

En termes de perspectives pour 2026, les projections sont encourageantes, avec un taux de croissance attendu à 5,0% et de nouvelles réductions attendues sur le taux d'inflation. Néanmoins, les autorités soulignent que les risques liés à la viabilité de la dette demeurent

élevés en raison du poids croissant du service de la dette dans plusieurs États membres.

Par ailleurs, la feuille de route pour le lancement de l'Eco en 2027 accuse des retards dans sa réalisation. Ceci s'explique par plusieurs facteurs dont la mise en œuvre limitée de réformes clés, des textes et cadres juridiques de l'union monétaire non encore finalisés, et des retards dans les grandes réformes structurelles imputables à des contraintes budgétaires et à un manque de ressources humaines.

Renforcement de la coopération stratégique entre la CEDEAO et ses partenaires (FMI, UE, Chine)



Dans le cadre de la mise en œuvre de ses objectifs d'intégration et de développement, la CEDEAO a renforcé son partenariat stratégique, notamment le Fonds monétaire international (FMI), la Chine et l'Union européenne (UE). Ces collaborations visent respectivement à promouvoir la stabilité macroéconomique, soutenir le financement des infrastructures énergétiques, renforcer la sécurité, la gouvernance ainsi que l'intégration régionale.

Ainsi, le 27 mars 2026 à Abuja, la CEDEAO et le FMI ont signé un protocole visant principalement à renforcer la position de la CEDEAO sur la scène économique internationale et à mieux intégrer les priorités régionales dans les discussions économiques globales. En adoptant une position commune, les États membres pourront mieux défendre leurs intérêts dans les instances internationales, notamment au sein du FMI. En outre, cet accord contribuera à approfondir le dialogue politique, à améliorer

les mécanismes de surveillance macroéconomique régionale et à soutenir le projet d'union monétaire.

La CEDEAO a également rencontré la Chine à travers son entreprise Energy China International (CEEC). Les discussions entre les deux parties ont porté essentiellement sur le renforcement de la coopération dans le domaine des infrastructures énergétiques. Pour rappel, entre 2000 et 2022, la Chine a accordé plus de 170 milliards de dollars de prêts aux États africains, dont une part significative destinée au secteur de l'énergie. Toutefois, l'approvisionnement en électricité reste peu fiable en raison de l'insuffisance des infrastructures de transport et de distribution, de la faiblesse des capacités de production et de la forte dépendance aux énergies fossiles. À cela s'ajoutent des coûts élevés et des coupures fréquentes, qui fragilisent les économies de la région. Dans ce contexte, le West African Power Pool (WAPP) joue un rôle central dans la mise

en œuvre de projets d'interconnexion régionale, considérés comme essentiels pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques et renforcer l'intégration régionale.

Les échanges ont également porté sur des projets structurants d'interconnexion électrique impliquant plusieurs pays, dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Sénégal. Ces initiatives s'inscrivent dans le plan directeur énergétique régional (2019-2033), qui prévoit 75 projets prioritaires pour un coût global estimé à 36,39 milliards de dollars. Elles visent à améliorer la sécurité énergétique, mutualiser les capacités de production et renforcer l'attractivité de la région pour les investisseurs.

Enfin, pour l'Union européenne, une rencontre de haut niveau consacrée au renforcement du dialogue stratégique s'est tenue le 23 mars

2026, à Abuja. L'Union européenne constitue un partenaire clé de la CEDEAO en matière de paix, de sécurité et de gouvernance. À travers des initiatives telles que le programme régional de paix, de sécurité et de stabilité, elle soutient les efforts de la région face aux défis sécuritaires, notamment les conflits internes, les tensions politiques et l'expansion de l'extrémisme violent dans le Sahel.

A travers ces échanges, les deux parties ont réaffirmé leur engagement à préserver les acquis de l'intégration régionale, à renforcer les réponses communes face aux défis sécuritaires et à atténuer les impacts socioéconomiques des crises mondiales, notamment en matière de sécurité alimentaire et d'énergie. Cette coopération traduit une volonté partagée.

Négociation CEDEAO-AES pour la préservation des intérêts de la communauté



Suite au retrait effectif du Burkina Faso, du Mali et du Niger en janvier 2025, la CEDEAO a élaboré un mandat de négociation dérivé du plan de contingence global afin d'organiser un retrait encadré et ordonné en vue de limiter ses impacts sur la région. L'objectif principal de ce cadre est de préserver l'intégration régionale, la stabilité, la crédibilité de la CEDEAO ainsi que les intérêts des États membres et des populations. De façon spécifique, le mandat vise à atténuer les effets du retrait, protéger les acquis communautaires, sauvegarder les intérêts juridiques et économiques, garantir la stabilité régionale et préparer un éventuel réengagement futur.

Ces négociations portent notamment sur les obligations juridiques et financières des états sortants, la libre circulation des personnes, le commerce et l'union douanière, la sécurité et la lutte contre le terrorisme, ainsi que les infrastructures et les secteurs sociaux. La CEDEAO est prête à défendre le respect des engagements, le maintien de la coopération économique et sécuritaire, la protection des droits des citoyens et la mise en place d'accords transitoires en reposant le processus sur des principes de transparence, de coopération et de respect mutuel, avec une approche collective. Pour cela, un cadre institutionnel bien structuré et un processus en plusieurs phases sont prévus pour aboutir à des accords définitifs.

Fort de ce constat, la CEDEAO a mandaté en mars 2026 l'ancien Premier ministre guinéen, Lansana Kouyaté, afin de conduire les négociations avec les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES). À travers ce choix, la CEDEAO affiche sa volonté de privilégier une approche pragmatique et concertée, visant à préserver la stabilité et à renforcer la coopération en Afrique de l'Ouest.

Diplomate de longue carrière, monsieur Kouyaté a occupé plusieurs fonctions de haut

niveau, notamment celles d'ancien représentant de la Guinée auprès des Nations unies, de représentant adjoint du Secrétaire général de l'ONU pour la Somalie, ainsi que de Secrétaire exécutif de la CEDEAO de 2002 à 2007. Son expérience diplomatique et sa connaissance approfondie des enjeux Ouest-africains constituent des atouts majeurs dans ce dossier particulièrement sensible. Son mandat initial est fixé à trois mois renouvelables.

Lancement de la politique régionale de santé communautaire : pour un système de santé renforcé



En mars 2026, la CEDEAO à travers l'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS) a procédé au lancement de la Politique Régionale de Santé Communautaire de la CEDEAO (PRSC). Cette dernière s'inscrit en droite ligne des orientations stratégiques adoptées par la 26^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO. Tenue à Praia (Cap Vert), l'objectif principal est de renforcer la santé communautaire dans l'espace régional.

Cette initiative vise principalement à positionner la santé communautaire comme le pilier central de la couverture sanitaire universelle et à renforcer les systèmes de santé dans la région. La cérémonie a réuni des représentants des États membres de la CEDEAO, des autorités sanitaires, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des experts du secteur privé.

Au cours de l'évènement, les intervenants ont réaffirmé la priorité accordée à la santé communautaire comme pilier de l'accès équitable des populations aux soins de santé. Ils ont appelé à une mobilisation accrue en accélérant le processus de couverture sanitaire universelle. Un engagement collectif des États de la CEDEAO, des partenaires et de la société civile pour transformer les systèmes de santé a été scellé par l'OOAS lors du lancement. Les acteurs ont acté le passage à une approche centrée sur la communauté, la prévention et un financement durable.

L'un des moments forts a été la remise d'exemplaires de la politique et d'autres documents stratégiques, notamment les principes consensuels, les normes et le guide régional d'orientation pour sa mise en œuvre par les États membres.

Réunion des ministres de l'agriculture : crise géopolitique et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest



La Commission de la CEDEAO a organisé en mars 2026 une réunion extraordinaire des ministres de l'Agriculture des États membres. Cette rencontre, tenue en collaboration avec l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), portait sur les répercussions de la crise internationale et de la hausse des prix du pétrole sur le secteur des engrais et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

La réunion a permis de définir un dispositif opérationnel à moyen et long terme visant à atténuer la crise alimentaire, déjà exacerbée par les chocs géopolitiques. Cette rencontre intervient dans un contexte marqué par une forte exposition de la région aux effets du changement climatique et à la dégradation de l'environnement, qui affectent les capacités de production. À ces contraintes s'ajoutent les difficultés d'accès au financement, aux marchés et aux intrants auxquelles font face les acteurs du secteur agricole. Cette situation accentue la flambée des prix du pétrole et des engrais menaçant la production agricole locale et la sécurité alimentaire.

Pour rappel, près de 41,8 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë. En l'absence de mesures urgentes, ce nombre pourrait atteindre 52,8 millions durant la période de soudure, entre juin et août 2026 selon les dernières analyses du Cadre Harmonisé (2025).

Les ministres ont souligné l'urgence d'adopter des actions concertées pour renforcer la résilience du secteur agricole, notamment la souveraineté alimentaire, la gestion des stocks de sécurité et la mise en œuvre de la politique agricole régionale (ECOWAP). À l'issue de la rencontre, les ministres ont pris les décisions suivantes

- La mise en place de subventions ciblées,
- La diversification des sources d'approvisionnement,
- Le développement de la production locale en engrais et la structuration de chaînes de valeur agro-industrielles régionales
- Le renforcement de la coopération transfrontalière, en vue de renforcer le commerce intrarégional et limiter la dépendance extérieure conformément à la Vision 2050 de la CEDEAO.

1^{ère} session ordinaire du Conseil des ministres de l'UEMOA au titre de l'année 2026



Le conseil des ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni le 27 mars 2026 en session ordinaire, au siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar. L'objectif de la rencontre était d'examiner les questions sur la situation macroéconomique et financière de l'Union et de définir les orientations stratégiques futures.

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a validé le rapport économique au titre de l'année 2025. Avec une croissance de 6,7 % (contre 6,2 % en 2024), l'Union a profité du dynamisme des secteurs extractifs et agricoles. L'inflation s'est stabilisée à 0% sur l'année 2025 (contre un niveau de 3,5% en 2024), portée par la baisse des prix mondiaux de l'énergie et une bonne production céréalière locale. Les comptes extérieurs affichent un excédent renforcé grâce aux exportations d'or et d'hydrocarbures. Pour 2026, les perspectives restent positives avec une croissance prévue à 6,4 %.

Concernant la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), les ministres ont validé ses comptes annuels 2025, tout en adoptant son nouveau plan stratégique 2026-2030, dénommé « **Djoliba la suite** ». Ce programme vise à consolider les acquis et à accélérer le développement équilibré de l'Union à travers des axes structurants.

AU TITRE DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

Dans une dynamique de transformation économique, le Conseil a également adopté des stratégies majeures en faveur du

développement du secteur privé et de la promotion du dialogue public-privé pour la période 2025-2030. Ces instruments visent à améliorer l'environnement des affaires et à stimuler l'investissement dans l'espace UEMOA. L'opérationnalisation de ladite stratégie, à travers le déploiement d'un plan d'actions quinquennal 2026-2030, permettra de transformer les potentialités du marché africain en opportunités concrètes de croissance, de diversification économique et d'inclusion pour les États membres de l'Union et leurs populations.

Enfin, le Conseil a adopté les projets de décisions suivants :

- Décision n°01/2026/CM/UEMOA portant adoption de la Stratégie de Développement du Secteur Privé de l'UEMOA 2026-2030 ;
- Décision n°02/2026/CM/UEMOA portant adoption de la Stratégie de promotion du Dialogue Public Privé (DPP) dans l'espace UEMOA 2026-2030 ;
- Décision n°03/2026/CM/UEMOA portant adoption de la Stratégie de renforcement de la compétitivité des États membres et du secteur privé pour la mise en œuvre de la ZLECAf dans l'espace UEMOA ;
- Décision n°04/2026/CM/UEMOA portant modalités de mise en œuvre de la Stratégie de renforcement de la compétitivité des États membres et du secteur privé pour la mise en œuvre de la ZLECAf dans l'espace UEMOA.

Réunion technique des Comités Nationaux de politique économique sur la dette publique



La première réunion technique des Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE) sur les dossiers de surveillance multilatérale s'est tenue du 30 mars au 1^{er} avril 2026 à Lomé. Cette rencontre, organisée par la Commission de l'UEMOA a été l'occasion de débattre d'une des questions les plus importantes de l'heure pour les pouvoirs publics, à savoir la dette publique. Le thème de cette réunion a porté sur la: « *Gestion du risque de liquidité lié à la dette publique : enjeux et perspectives dans les Etats membres de l'UEMOA* ». L'objectif principal de la réunion a été d'examiner les actions et réformes à entreprendre pour améliorer la gestion du risque de liquidité lié à la dette publique, afin de le réduire dans l'ensemble des États membres de l'UEMOA. A cet effet, les experts ont mis en lumière l'état de l'évolution récente de la dette publique ainsi que la situation de la liquidité au sein du marché régional. Ceci a permis aux participants de formuler plusieurs recommandations.

La situation de la dette publique au sein de l'UEMOA est marquée par sa forte progression, une accentuation marquée du risque de liquidité, des liquidités différenciées par États et une bonne dynamique du marché des titres publics. En effet, le ratio dette publique/PIB de l'Union est passé de 32,4% en 2015 à environ 62,7% en 2025. La dette extérieure représente en moyenne 62% de l'encours total. Cette trajectoire témoigne d'un recours croissant aux

marchés pour financer les besoins de développement, dans un contexte de chocs multiples (COVID-19, insécurité, tensions géopolitiques, resserrement des conditions financières mondiales).

Le risque de liquidité¹ s'est accentué de manière préoccupante au sein de l'Union. Les données agrégées mettent en lumière plusieurs tendances :

- Les charges d'intérêts ont quasiment quintuplé en dix ans, représentant 5,0 % des dépenses de l'Union en 2015 contre 12,1 % en 2025.
- Le service de la dette totale en pourcentage des recettes hors dons a bondi de 29,6 % en 2015 à 65,8 % en 2025, dépassant largement le seuil de viabilité.
- Le service de la dette extérieure en pourcentage des exportations est passé de 5,2 % à 19,3 % sur la même période.
- Le taux d'intérêt implicite moyen du portefeuille de l'Union se situe à 4,1 % (5,7 % pour la dette intérieure, 3,1 % pour la dette extérieure).
- Les dépenses courantes primaires absorbent en moyenne plus de 75 % des recettes hors dons, restreignant les marges de manœuvre pour l'investissement.

Au niveau des différents pays, la situation reste mitigée. Le Sénégal affiche un encours de dette

¹ Incapacité d'une entité publique à honorer ses obligations de paiement à court terme.

proche de 119% du PIB avec un risque de liquidité élevé ; la Guinée-Bissau présente une dette à 75,4% du PIB avec un risque de surendettement classé « élevé » par le FMI ; le Mali et le Niger souffrent d'une forte dépendance au marché régional et d'une concentration des maturités à court terme. En revanche, la Côte d'Ivoire maintient une trajectoire soutenable grâce à une croissance robuste (> 6 %) et une gestion proactive de son portefeuille. Le Bénin et le Togo affichent des profils intermédiaires avec des stratégies de gestion active engagées.

Concernant le marché des titres publics, les montants mobilisés ont plus que doublé en cinq ans, passant de 5 552 milliards de FCFA en 2021 à 11 859 milliards de FCFA en 2025 (+114 %). Pour 2026, le calendrier d'émission agrégé des huit États atteint 14 709 milliards de FCFA, dont 12 379 milliards par adjudication. Cette montée en puissance s'accompagne néanmoins d'un resserrement des conditions : renchérissement du coût de la dette, repli des investisseurs vers les maturités courtes, et concentration des portefeuilles bancaires sur les dettes souveraines.

À l'issue des différents échanges, des recommandations ont été formulées à l'endroit des États, de la Commission de l'UEMOA et des institutions régionales. Il s'agit entre autres, de :

- Redynamiser les Comités Nationaux de la Dette Publique (CNDP) pour améliorer la gouvernance et la prise de décision en matière d'endettement.
- Diversifier les sources de financement à travers le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP), aux financements innovants (obligations vertes, finance islamique, Diaspora Bonds, Panda Bonds, Samourai Bonds) et aux marchés internationaux.
- Ajustements Stocks-Flux (ASF), sources de distorsions dans l'analyse de viabilité.
- Poursuivre les efforts de consolidation budgétaire visant à ramener les déficits en deçà du seuil communautaire de 3 % du PIB.
- Prioriser les financements de longue maturité et à faible coût pour allonger la durée du portefeuille et réduire le risque de refinancement.
- Renforcer la synergie d'actions entre institutions régionales (Commission UEMOA, BCEAO, BOAD, AMF-UMOA, UMOA-Titres) en matière d'assistance technique, notamment dans la réalisation des Analyses de Viabilité de la Dette (AVD) et le renforcement des capacités.
- Réaliser une AVD régionale à l'échelle de la zone UEMOA, avec un retraitement des exportations intra-communautaires et une classification de la dette selon le critère de la monnaie. La réunion de validation méthodologique est prévue du 28 au 30 avril 2026.
- Finaliser le projet de règlement portant cadre de référence de la politique d'endettement et de la gestion de la dette publique, afin de moderniser le cadre réglementaire communautaire.
- Harmoniser le champ de couverture et le critère de classification de la dette dans les données transmises par les États membres à la Commission, pour assurer la cohérence des indicateurs de surveillance.
- Renforcer les actions de développement de nouveaux instruments financiers (obligations vertes, durables, islamiques) et d'élargissement de la base des investisseurs, y compris les particuliers et la diaspora.

Forum d'affaires et de promotion des investissements sur les corridors stratégiques de l'Afrique de l'Ouest



Le Forum d'affaires et de promotion des investissements sur les corridors stratégiques de l'Afrique de l'Ouest s'est tenu du 30 mars au 1er avril 2026 à Abidjan. Placé sous le thème « mobiliser des investissements sur les corridors stratégiques de l'Afrique de l'Ouest », ce forum s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne Global Gateway.

Le forum a réuni plusieurs décideurs politiques, des représentants d'institutions financières, des investisseurs et des partenaires au développement, ainsi que des acteurs du secteur privé. Il vise à stimuler les investissements dans les secteurs de la logistique, du transport, de la mobilité urbaine durable et des infrastructures le long des corridors d'Abidjan-Lagos et d'Abidjan-Ouagadougou dans l'optique de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

De manière spécifique, le forum a eu pour objectifs de : (i) favoriser le dialogue politique et économique régional sur la gestion des corridors stratégiques impliquant la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Togo, le Nigéria et le Bénin ; (ii) soutenir des initiatives d'investissement transfrontalière pour renforcer l'intégration économique régionale et l'efficacité des chaînes logistiques ; (iii) mettre en avant des portefeuilles de projets prioritaires susceptibles d'attirer des capitaux internationaux, tant publics que privés.

Au cours des travaux, les intervenants ont réaffirmé leur engagement au développement

des infrastructures comme pilier de la souveraineté économique et de l'intégration régionale. Ils ont appelé à une mobilisation afin de catalyser des opportunités d'investissement, renforcer les chaînes de valeur régionales et favoriser des partenariats africains dans un contexte global d'accélération des dynamiques économiques.

Dans la déclaration finale de ce forum qui a permis de mobiliser un engagement de plus de 25 milliards d'euros pour les Corridors Abidjan-Lagos et Abidjan-Ouagadougou, les États se sont engagés à accélérer les infrastructures, la fluidité logistique et le commerce via l'Initiative Global Gateway de l'UE. Ce cadre constitue une opportunité de concrétiser la mise en œuvre du Programme National de Développement (PND) 2026-2030. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) s'est engagée à collecter une enveloppe d'un milliard d'euros pour matérialiser des projets d'infrastructure et de développement, ainsi qu'une somme de 43 millions d'euros pour le compte du Global Gateway Support Projects Corridor Abidjan-Lagos et Abidjan-Ouagadougou (GGSP-CALAO).

Le forum marque une étape vers une maîtrise du financement et de la gouvernance stratégique au service d'une croissance durable et d'une prospérité partagée. En d'autres termes, ce forum espère transformer les corridors en de véritables veines d'une croissance partagée et durable pour toute l'Afrique de l'Ouest.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration